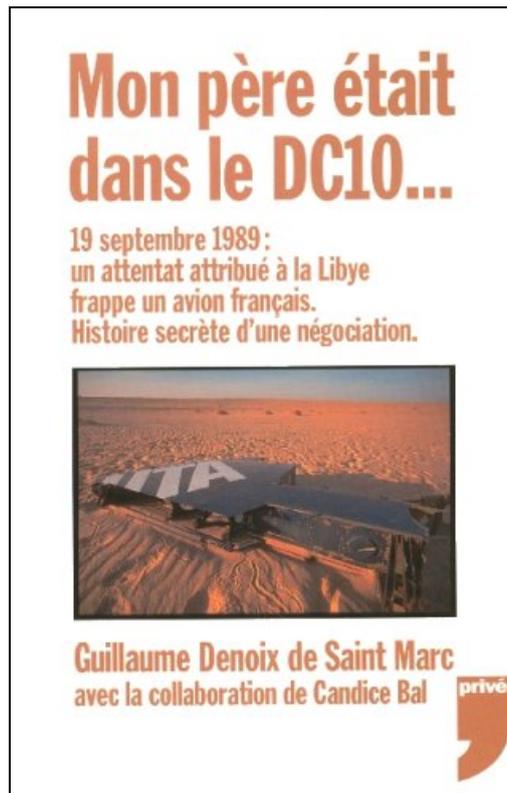


**Mon père était dans le DC10... :**  
**19 septembre 1989 : un attentat attribué à la Libye frappe un**  
**avion français - Histoire secrète d'une négociation**

(broché)



**de Guillaume Denoix de Saint Marc**  
**avec la collaboration de Candice Bal**

*340 pages*  
*Editions Privé (4 mai 2006)*  
*ISBN-10: 2350760227*  
*ISBN-13: 978-2350760223*

**Résumé rédigé par Jean-Luc Porraz**  
**avec la collaboration de Guillaume Denoix de Saint Marc**

19 septembre 1989.

« Guillaume, j'ai entendu à la radio qu'on est sans nouvelles d'un avion d'UTA en provenance de N'Djamena. Normalement, c'est le vol que doit prendre ton père... »

Le DC10 de la compagnie UTA ne répond plus depuis le début de l'après-midi. L'avion a disparu des écrans radars, vraisemblablement au dessus d'une région désertique du Niger.

J'ai vingt-six ans.

Mon père, Jean-Henri Denoix de Saint Marc, quarante-neuf ans, est directeur du département Afrique de Total. L'Afrique, je la connais bien et je l'aime. J'y ai passé une grande partie de ma vie. Mon père effectue une tournée au Tchad. Il se trouve effectivement dans l'avion.

En temps réel (14 h59, heure de Paris), l'explosion du DC10 est repérée par des satellites américains. En quelques heures, US Air Force identifie l'appareil et prévient le Ministère français de la Défense et la compagnie UTA.

Une cellule de crise est mise en place avec un numéro vert au Ministère des Affaires Etrangères : on se contente de dire aux familles que l'avion a disparu. Mon oncle, Renaud Denoix de Saint Marc, pourtant alors secrétaire général du gouvernement, n'en dit pas plus.

A Roissy, le panneau d'affichage indique simplement que le vol est « retardé ». On demande aux familles présentes de rentrer chez elles. Elles refusent. La compagnie leur réserve un espace mais aucune assistance ni soutien.

Les seules sources d'information dont nous disposons sont les médias. La nuit passe et le lendemain matin, on entend que l'épave a été repérée par un Transall de l'Armée de l'Air. Au journal télévisé, on découvre les premières images. Un impact impressionnant sur cette étendue sans relief, le désert... Des débris informes éparpillés sur des dizaines de kilomètres. On commence à douter qu'il y ait des survivants.

L'attente continue avec malgré tout une lueur d'espoir puis la nouvelle tombe : il n'y a pas de survivants. Ma mère se lève, éteint le poste, débarrasse le service à thé et range la cuisine. Un sang froid bouleversant. Pour tenir le coup, elle ne trouve que ça, faire bonne figure, passer à la suite, reprendre immédiatement le

cours de l'existence. Je fais pareil : j'enferme et verrouille la douleur à l'intérieur.

Le crash du DC10 fait la Une de tous les journaux. Toute la France est au courant et pourtant, je n'en sais pas plus que les autres.

Les enquêteurs repèrent très vite sur les lieux la présence de traces d'explosif sur des morceaux de métal provenant de la soute avant de l'appareil. C'est donc un attentat.

L'instruction est confiée à un spécialiste de la lutte anti terroriste, le juge Jean-Louis Bruguière.

En moins d'une semaine, les dépouilles des quatorze membres d'équipage et des cent cinquante-six passagers du DC 10 sont rapatriées sur Paris. Je me rends à l'institut médico-légal avec Emmanuelle, ma compagne, vingt ans. Je redoute terriblement l'identification. Emmanuelle veut me remplacer et m'éviter la confrontation avec les restes de mon père, je refuse. Au bout d'un long moment, un médecin me dit que grâce aux empreintes dentaires et à la broche placée sur le col de son fémur, mon père a été identifié de manière incontestable et lâche avec fermeté « *Vous pouvez rentrer chez vous maintenant* ». J'ai le sentiment qu'on se moque de notre souffrance : on nous convoque dans ce lieu sinistre, on nous fait attendre dans cette salle où défilent des familles brisées, on nous laisse sans assistance nous préparer à l'idée de contempler bientôt le cadavre d'un être cher et puis : « *La procédure est terminée, on n'a plus besoin de vous. Suivant !* ».

Une messe à la mémoire de mon père est célébrée en l'église Saint-Merri. Michel Rocard, alors premier ministre, en solidarité avec son collaborateur Renaud, doit assister à la cérémonie. Je suis hébété de chagrin et furieux de voir le cercueil de mon père « patienter » en attendant l'arrivée d'un homme qui n'a rien à voir avec lui, qui ne le connaît même pas.

Le jour de l'enterrement, lorsque le cercueil disparaît lentement sous la terre, je suis assailli par un horrible doute : est-ce bien le corps de mon père qui se trouve à l'intérieur ? Après tout personne ne l'a vu. Peut-être est-ce un leurre ? Les secours peuvent ne pas avoir retrouvé sa dépouille et avoir mis des sacs de sable à la place, pour « reconforter la famille ». Ou pire encore, dans la confusion des recherches, ils auront mêlé des morceaux d'autres victimes ... Je vais ressasser longtemps cette angoisse et je ne suis pas le seul.

Après l'enterrement, ma mère reprend ses activités, comme si de rien n'était. C'est sa façon de tenir le coup qui lui permet de ne pas penser à ce qui nous

broie tous le cœur : la vie avec et la vie sans mon père. C'est une attitude destructrice pour elle et pour les autres, dans cette négation du chagrin. Occulter l'événement, une manière de ne jamais entamer son travail de deuil.

Une enquête méthodique conduite par le juge Bruguière commence. Il ne lésine pas sur les moyens. Après un ratissage ciblé de la zone du crash, il fait acheminer quinze tonnes de débris - correspondant à l'avant de l'appareil, là où l'explosion s'est vraisemblablement produite - vers un hangar du Bourget. Le laboratoire scientifique de la Police Judiciaire identifie un morceau de valise (une Samsonite) dont l'intérieur est encore tapissé d'un explosif très puissant, la pentrite. L'analyse de la pentrite révèle un mode de fabrication artisanal. On le compare à un échantillon d'explosif identique récupéré dans un autre attentat, celui-ci perpétré en France en 1985 contre le magasin Marks et Spencer. L'artificier est le même : Abou Ibrahim. On sait qu'il a fabriqué plusieurs engins et qu'il a pu les vendre à n'importe quelle organisation terroriste. Le juge creuse ainsi différentes pistes : l'Iran, la Syrie, le Hezbollah libanais.

Le juge décide de faire reconstituer la partie du fuselage correspondant à l'avant du DC 10 pour savoir dans quel container la valise se trouvait et donc, dans quel aéroport (Brazzaville ou N'Djamena), le bagage a été enregistré. Un puzzle de quinze tonnes de fragments métalliques méthodiquement reformé !

Les expertises scientifiques et les auditions faites aux escales congolaise et tchadienne établissent que le bagage piégé a été embarqué à l'aéroport de Brazzaville. Le juge se rend au Congo et, avec son équipe, auditionne des centaines de personnes. Les autorités locales sont parfois peu conciliantes et il est souvent obligé d'user de la pression diplomatique française. C'est d'ailleurs par hasard qu'il apprend la détention par la Sécurité militaire de Brazzaville d'un suspect, Bernard Yanga, ami d'enfance d'un certain Apollinaire Mangatany, disparu dans l'attentat. On sait que ce dernier s'est procuré une valise neuve (qui pourrait être une Samsonite) pour son départ. Or il n'existe pas d'importateur de cette marque au Congo. La valeur de ce bagage, ensuite, de même que le prix du billet d'avion ne semblent pas correspondre aux moyens financiers de Mangatany. De plus, l'adresse française qu'il donne sur son visa est inexacte. On soupçonne les deux personnages d'appartenir à un réseau pro-libyen implanté au Congo. Le Congo, ami de la Lybie, fait de l'obstruction.

Le juge réussit quand même à auditionner Bernard Yanga et les soupçons se vérifient. Dès 1982, Yanga et Mangatany avaient été recrutés par la Lybie. Ce sont des agents de l'Ambassade de Lybie à Brazzaville qui ont initié et financé le voyage de Mangatany. Ils l'ont convaincu qu'on l'envoyait à Tripoli (via Paris pour « brouiller les pistes»). Les résultats de l'enquête montrent que le billet d'avion et la valise piégée lui ont été remis par deux agents des services secrets libyens, Ibrahim Naeli et Arbas Musbah. Venus pour l'occasion, ils ont été assistés par Abdallah Elazragh, premier conseiller à l'ambassade de Lybie et

officier supérieur des services de renseignements libyens. L'engin explosif a été acheminé et vérifié par les deux émissaires, Le relais a été assuré par Abdelsalam Hammouda, numéro trois des services secrets libyens. Moussa Koussa, vice-ministre des Affaires Etrangères, a recruté et formé Mangatany. Le numéro deux des services secrets libyens enfin, Abdallah Senoussi - « accessoirement » le beau-frère du colonel Kadhafi- a fourni le bagage piégé, donné les instructions et contrôlé les opérations.

Au printemps 1990, ma mère est convoquée par le Ministère de l'Intérieur pour la reconnaissance des objets. Nous nous retrouvons dans une vaste pièce. Sur des tables, des sacs éventrés, des vêtements informes, des papiers d'identité à moitié carbonisés, de la monnaie de tous les pays du monde, de la drogue, des liasses de billets de banque dans des sacs en plastique transparents, des armes à feu. Certains objets sont maculés de sable ou de poussière, d'autres tâchés de sang. De temps à autre, ma mère reconnaît un objet. C'est un moment très dur et je sens mon courage se désagréger petit à petit. Pris de nausées, je quitte la salle. On nous demande pour la première fois si on veut se porter partie civile. Sans discuter, ma mère refuse. Elle présage une omerta complète autour de l'attentat. A la télé, je découvre que plusieurs familles de victimes du DC 10 se mobilisent pour demander reconnaissance et justice. Elles se sont regroupées autour de l'association SOS Attentats et de sa porte-parole, Françoise Rudetzki. Cette initiative m'interpelle. Emmanuelle et moi adhérons à l'association.

Au deuxième anniversaire de l'attentat - et ce, pour la première fois dans l'instruction d'un acte de terrorisme- le juge Bruguière réunit l'ensemble des parties civiles. Il nous présente un film relatant les circonstances de l'attentat et les premiers résultats de ses recherches. Je vois un homme influent qui avance dans son enquête sans se soucier de gêner la position diplomatique française, malgré les réticences des politiques, malgré les obstacles judiciaires internationaux. Et surtout, il se préoccupe des familles, il répond à leur besoin de justice. Preuves à l'appui, le juge pointe du doigt un État, la Lybie.

Je décide alors, contre l'avis de ma mère, de me porter partie civile.

Fin octobre 1991, Bruguière lance quatre mandats d'arrêt internationaux contre Senoussi, Elazragh, Naeli et Musbah et deux notes de recherche contre Koussa et Hammouda.

En Lybie, l'inculpation de Senoussi, intime du colonel et de Koussa, membre du gouvernement, déclenche un tollé. La justice française n'a jamais lancé d'accusation aussi directe contre un autre État pour fait de terrorisme. Côté français, la classe dirigeante est très « contrariée ».

En 1991, l'heure est plutôt à la normalisation des relations entre les deux pays. Le contentieux de la mainmise sur le Tchad est résolu. Le Ministre des Affaires Etrangères, Roland Dumas, est un grand ami de Kadhafi. C'est d'ailleurs son ancien collaborateur et homme de confiance, l'avocat Charrière Bournazel, qui est chargé des intérêts de la Lybie en France. Au congrès de l'Union du Maghreb arabe, Roland Dumas déclare au sujet du DC 10 : « *Il arrive un moment où il faut savoir tourner la page. Je pense que ce moment est arrivé* ». Pour moi, c'est une véritable gifle. L'agression libyenne est établie et la diplomatie française cherche à étouffer l'affaire !

Au même moment, les résultats du drame de Lockerbie sont rendus publics. En 1988, un Boeing de la Pan Am s'est écrasé sur un village écossais, 270 victimes. Deux agents des services secrets libyens sont impliqués dans l'attentat. La réaction n'est pas la même. États-Unis et Grande Bretagne font voter à l'ONU un embargo sur la Lybie.

Pendant ce temps, Bruguière poursuit son enquête. Il lui faut vraiment jouer des coudes. Le pouvoir et la diplomatie française s'entêtent à lui mettre des bâtons dans les roues. En octobre 1991, des agents spécialisés du FBI identifient un fragment du minuteur (ou timer) sur les photographies des débris de l'avion. Les composants viennent d'une société taïwanaise. Le juge se rend en Chine où il découvre que le minuteur a été acheté pour le compte d'une entreprise allemande. Il s'envole donc pour l'Allemagne. Il y apprend qu'une autre société -HP Marketing- est responsable de la commande d'une centaine de modules. Le président de HP Marketing admet alors s'être rendu trois fois en Libye pour livrer des timers. En octobre 1992, muni d'une commission rogatoire, Bruguière se rend en Libye à bord d'un Aviso (bateau de guerre de la marine française) pour rencontrer son confrère, le magistrat Mohamed Murci. Alors qu'il s'apprête à débarquer, il est vertement refoulé par les autorités libyennes... Malgré tout, Sénoussi présente à des agents de la DST plusieurs valises (identiques à la Samsonite du DC 10 ) qu'il dit avoir saisies en 1987 chez des opposants au régime. Le juge en rapporte une en France, comme pièce à conviction.

A ce stade, je vais réellement m'impliquer au sein de SOS Attentats dans le combat judiciaire. En septembre 1993, Alain Juppé, Ministre des Affaires Etrangères, nous reçoit. A l'écouter, on a vraiment l'impression que la France est déterminée à faire adopter de nouvelles résolutions par l'ONU. Mais lorsque je lui demande son sentiment d'homme sur les chances que ces résolutions ont d'être appliquées, je suis éconduit de manière plutôt cinglante. Il nous fait comprendre que l'affaire ne nous regarde pas, que notre petit comité n'a pas voix au chapitre dans « la cour des grands ».

Sous l'autorité de Françoise Rudetzki, je deviens l'un des interlocuteurs principaux des médias sur le dossier du DC 10. Je m'occupe également du site Internet et du journal de l'association. Mais le tempérament autoritaire et ingrat de Françoise Rudetzki me paraît assez pesant.

En septembre 1996, Bruguière organise une nouvelle réunion pour les parties civiles. L'enquête est sur le point d'être bouclée. Après avoir parcouru les quatre coins de la planète, il a réussi à reconstituer l'ensemble de l'opération. Il raconte tout en détail et révèle également que les six hauts responsables libyens ont été promus et félicités... juste après l'attentat. Le juge nous montre des photos, la valise saisie dans le bureau de Senoussi et un morceau de bagage noirci, une partie de l'explosif qui n'a pas détoné. Il nous emmène ensuite au Bourget dans le hangar gigantesque où a été reconstitué l'avant du DC 10. Certains se recueillent, prient, d'autres prennent des photos. L'un des mécanos ayant participé à la reconstruction de l'avion, remet symboliquement à la fille du mécanicien du DC 10 (disparu dans l'attentat) un morceau d'ailette de réacteur. Le médecin, qui a procédé à la reconnaissance des corps, s'approche de moi et me dit : « *Vous, vous êtes le fils de Jean-Henri Denoix de Saint Marc* ». A peine croyable, le légiste reconnaissait le fils en se remémorant l'image du père. C'était la première fois qu'on s'adressait à moi de façon humaine, pas administrative. Il y avait de la chaleur dans la démarche de cet homme.

En mars 1999 - après huit ans d'enquête et les deux ans nécessaires au Parquet pour traiter le dossier (cinquante sept volumes composés de vingt mille documents) et donc dix ans d'attente pour les familles- cinq cents parties civiles se retrouvent devant la Cour d'Assises de Paris pour le procès par contumace des six Libyens.

Le président de la Cour ayant autorisé à se porter partie civile jusqu'au moment de la clôture, l'avocat qui représente les familles tchadiennes disparaît à chaque inter-séance. Il revient tout agité avec des papiers et des fax froissés avec, à chaque fois, de nouveaux noms.

Le procès dure deux jours. La Cour condamne les six Libyens à la réclusion criminelle à perpétuité. Et accorde une indemnité à cinq cent treize ayants droits. Les montants varient de 3 049 euros à 30 490 euros selon le lien de parenté avec la victime. La Libye verse l'argent. Nous pensons alors que l'extradition des condamnés va suivre ...

Et même si elle ne suit pas, la France a un moyen de pression, les résolutions de l'ONU qui courent toujours. Or, le 5 avril 1999, le Conseil de sécurité de l'ONU annonce qu'il suspend l'embargo, suite à l'extradition des deux Libyens impliqués dans l'attentat de Lockerbie. La France a donné son accord. On s'est fait balader !

La classe politique nous avait vraiment « vendu » le procès, en nous faisant miroiter la contumace comme une étape intermédiaire. Après la suspension des sanctions, le discours politique est tout autre ! Les familles ont reçu de l'argent, c'est une forme de réparation : le triste chapitre du DC 10 est donc clos. Nous étions scandalisés. La France et la Libye avaient trouvé un terrain d'entente : la contumace. Cette spécificité juridique française était apparue comme la solution idéale.

La colère a commencé à monter. On s'était fait rouler depuis le début. Au sentiment d'injustice face à l'impunité des coupables venait s'ajouter celui d'avoir été bafoué par son propre pays. Nous n'avions plus de recours.

Peu après, Françoise Rudetzki dépose une plainte à l'encontre du colonel Kadhafi pour complicité d'homicides volontaires, en relation avec une entreprise terroriste. Le procureur de la République rejette la plainte en arguant qu'un chef d'État ne peut être jugé lorsqu'il se trouve en exercice. Seulement le colonel Kadhafi n'assume justement pas cette fonction. Les parties civiles font donc appel avec le soutien du juge Bruguière. La Cour d'Appel autorise l'instruction de notre plainte. Mais le parquet forme un pourvoi en cassation. Nous sommes déboutés. Cette fois, c'est fini. Nous n'avons plus rien. La raison d'État reprend le pas sur la justice !

Charles Josselin, le Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, déclare au sujet du DC 10, le 23 octobre 2001 à Tripoli : « *On peut en effet considérer que la parenthèse est refermée et que désormais, sur le plan aussi bien culturel que scientifique, technique et bien sûr économique, la coopération entre nos deux pays peut désormais se développer normalement* ».

Voilà ce que l'acte terroriste le plus meurtrier contre la France laissait comme trace dans l'Histoire : une simple parenthèse. Rien, du vent.

Un matin, le 22 février 2002, je suis dans ma voiture, j'écoute France-Info : « *Saïf al Islam Kadhafi, le fils du colonel, en visite pour une semaine en France. Réchauffement des relations diplomatiques entre les deux pays.* » Arrêté au feu rouge, je suis abasourdi. Je fonce au bureau de SOS Attentats. Je réussis à me procurer le programme officiel de la visite. Le soir même, Saïf al Islam Kadhafi donne une conférence au siège de l'Institut Français des Relations Internationales (organisme rattaché au gouvernement français). Le thème ? : « L'avenir des relations franco-libyennes ». L'avenir ...

Nous décidons de nous y rendre avec Emmanuelle et Françoise Rudetzki. Comme il n'y a plus de places assises, Emmanuelle et moi restons debout sur le côté de la salle. Les gardes du corps, qui nous ont repérés, cherchent à nous intimider. Ils nous signalent la présence d'armes dissimulées sous leurs vestes. Le reste de l'auditoire, totalement acquis à la Libye, ne cache pas non plus son hostilité à notre égard. L'ambiance est pesante et impressionnante.

Allure très occidentale, Saïf al Islam entre dans la salle..Il incarne mon ennemi, mon cauchemar. Je ne sais que faire : un esclandre ou l'écouter. Il commence par un historique précis des relations franco-libyennes. Il consacre l'essentiel de son intervention à « l'accident du DC 10 » et conclut en disant que cette histoire ne doit plus nous hanter tel un mauvais fantôme. L'important, ce sont les fabuleux intérêts économiques en jeu dans cette nouvelle collaboration. Au moment où Saïf al Islam s'apprête à quitter la salle, je l'intercepte et lui lance en le regardant dans les yeux : « *My father was in the DC 10* ». Un silence de plusieurs secondes s'ensuit. Il croit sans doute qu'il va se prendre un coup de poing. « *Vous estimez que le dossier du DC 10 est clos mais il ne peut pas l'être pour les familles des victimes car il n'a pas été traité correctement, ni par la Lybie, ni par la France. Je suis prêt à en discuter avec vous* ». Je vis ce face à face comme un instant très fort, symbolique. Comme dans une tragédie grecque, le fils de la victime face à celui du bourreau.

Au bout d'un temps qui me paraît infini, il me répond calmement : « *On peut peut-être rouvrir le dossier. Donnez moi vos coordonnées, je vous recontacterai* »

Quand je raconte cette entrevue à Françoise Rudetzki, elle trouve la démarche inutile, vaine.

Le surlendemain je reçois un appel sur mon portable d'un membre de la délégation libyenne m'invitant à venir à l'hôtel Crillon avec les personnes de mon choix. Seule Emmanuelle accepte de m'accompagner. A 20 heures, nous sommes installés dans l'hôtel. Nous surprenons un dialogue entre l'Ambassadeur de Libye en France, passablement éméché et Maître Gibault, l'avocat de la Libye. L'avocat fait la leçon à l'Ambassadeur sur le thème : la Libye a tout payé, l'affaire est classée, etc.... Découragés, nous nous apprêtons à partir quand un homme nous aborde. Il s'excuse de son retard, la conversation s'engage.

« *Pourquoi n'êtes-vous pas satisfaits ? La Lybie a pourtant dédommagé les familles en 1999. Que voulez-vous ?* ».

Je lui réponds que seuls cinq cents ayant droits -sur les mille cinq cents personnes reconnues comme tels- ont obtenu une indemnité. En outre, quand je lui dis que j'ai touché 30 000 euros pour la mort de mon père, il s'exclame « *Oh ! It's pocket money !* ». J'essaie de lui faire comprendre que la partie réellement importante est le volet pénal. Nous ne pouvons accepter que les coupables soient en liberté ! Il réplique que le jugement n'a pas de valeur. Dans la mesure où les accusés étaient absents, ils n'ont pas pu être défendus et ont donc récolté la peine maximum. L'intermédiaire affirme aussi que, de toute façon, d'après eux, c'est la Syrie qui aurait commandité l'attentat. Et tout à coup, il glisse : « *But you know, they're not all guilty* »... Ils ne sont pas tous coupables... Ça voulait dire que, parmi les six condamnés, certains l'étaient. Après deux heures trente de débat, nous repartons avec les coordonnées de Saleh

Abdul Salam, directeur de la Fondation Kadhafi à Tripoli. Le président de la Fondation étant Saïf al Islam Kadhafi lui-même.

Deux jours après se tient l'assemblée générale de SOS Attentats. A la tribune, lorsque je commence à raconter ma rencontre avec les représentants libyens, Françoise Rudetzki me coupe la parole et fait voter une motion de censure interdisant de négocier quoi que ce soit sans l'aval de SOS Attentats. A la fin de l'AG, les quelques ayants droits présents viennent m'interroger. Ils m'encouragent. Furieuse, Françoise Rudetzki s'immisce et nous lance lors de notre départ : « *Allez toucher votre chèque* ».

Quelques jours plus tard, Maître Francis Szpiner, l'avocat de SOS Attentats, m'invite à déjeuner. Il se propose immédiatement d'être mon avocat pour négocier avec les Libyens. Il espère également amener Françoise Rudetzki à changer de position, il veut la convaincre d'être partie prenante dans les pourparlers. Je me garde bien de m'engager vis à vis de lui. Je sais qu'il représente aussi (surtout ?) Jacques Chirac.

Je rentre en contact avec le ministère des Affaires Etrangères. Je me rends compte à quel point ils sont coincés dans cette histoire. Apparemment, pour eux aussi, le dossier est clos. Ils me demandent combien de personnes je représente. Une façon de me faire comprendre que le nombre de familles pourrait peut-être infléchir la position du Ministère. Ils montrent aussi une gêne face au décalage entre mon action et celle de SOS Attentats.

La formation en droit international d'Emmanuelle peut nous permettre d'avancer mais vu l'importance des enjeux géopolitiques, il me faut un avocat spécialisé en qui j'aurais toute confiance. Or, mon cousin germain, Valéry, le fils de Renaud, est avocat et arbitre en droit international dans un grand cabinet. Il accepte immédiatement de se joindre à nous dans cette aventure, bénévolement.

La question de la représentativité étant posée, il nous faut retrouver la totalité des parents des victimes (de dix-huit nationalités différentes). Tâche colossale. Françoise Rudetzki refuse catégoriquement de nous aider à informer les familles membres de SOS Attentats. Grâce à Valéry, on se procure les différentes décisions de justice prononcées par la Cour d'Assises de Paris au procès de 1999. Ces documents, qui vont nous servir de base juridique, contiennent en outre la liste des parties civiles avec leur noms et adresses. Je découvre avec surprise que, sur les cinq cent treize parties civiles, seulement trois cents sont représentés par SOS Attentats. Je pensais que l'Association avait le monopole. Je m'aperçois aussi que sur les cent soixante dix victimes, le nombre de familles

représentées est de soixante dix. Il en manque cent, principalement les familles africaines.

Nous joignons toutes les familles dont nous avons les coordonnées pour leur présenter notre action. Cette prise de contact marque la naissance du collectif « Les Familles du DC 10 UTA en colère ! ». Une dizaine de personnes en forme le noyau dur, le plus actif. De par le monde, c'est tout un tissu de personnes qui se mobilisent. La recherche de la totalité des ayant droits durera près de trois ans.

J'essaye de reprendre contact avec Saleh Abdul Salam de la Fondation Kadhafi, seule personne dont j'ai les coordonnées. Courriers, coups de fil, fax, à part une entrevue avec un représentant à Paris (par ailleurs Ambassadeur de Libye à l'Unesco), aucune avancée.

Début octobre, le Ministère des Affaires Etrangères nous informe de la tenue rassemblement le 21 octobre 2002 d'une commission mixte franco-libyenne présidée par les ministres de chacun des deux pays. Nous les prévenons que la venue du ministre libyen, Abdelraman Mohamed Chalgham, constitue à nos yeux un casus belli.

Une campagne de presse -destinée à sensibiliser les journalistes et l'opinion- annonce la première manifestation du collectif et appelle donc au rassemblement le 21 octobre 2002. Le jour dit, trois cents personnes se retrouvent devant l'aérogare d'Air France sur l'esplanade des Invalides avec une photo de leur proche. On déroule la banderole que j'ai faite fabriquer spécialement pour l'occasion. Sur cette frise de dix mètres de large, sont inscrits les noms des cent soixante dix victimes avec leur âge et leur nationalité. Je fais un discours marquant l'indignation des familles du DC 10 face à la normalisation des relations franco-libyennes. Les nombreux journalistes n'en reviennent pas de voir à quel point après tant d'années, l'attentat est encore présent dans les esprits.

Nous nous déplaçons ensuite à quinze vers le lieu de la commission mixte où nous déroulons la banderole. Ils nous envoient des CRS. Je discute. Ils se retirent. Chalgham sort. L'un des ayant droits lui lance un « Assassin » bien trempé.

Le lendemain, retour au même endroit ; on apprend qu'au même moment, Chalgham est reçu au Sénat ; Comme nous n'avons pas assez de voitures, nous demandons aux agents des Renseignements Généraux de véhiculer certains d'entre nous. « *Comme vous devez nous suivre ...* ». Ils acceptent en souriant.

L'après-midi, retour devant le lieu de la commission mixte. On nous envoie alors deux cars de CRS. Je téléphone au préfet « *Vous avez l'intention de charger des familles de victimes du terrorisme ?* » les CRS se retirent mais laissent quatre hommes, de façon à masquer un peu la banderole.

Remontés à bloc, les piliers du Collectif et moi même décidons de ne rien laisser passer : dès que l'actualité franco-libyenne se réveille, on réagit.

Nomination d'une Libyenne à la présidence de la commission des droits de l'homme de l'ONU, en janvier 2003... Colère des familles du DC 10 d'UTA !

Nomination de Senoussi comme chef de la Sécurité libyenne... Colère des familles du DC 10 d'UTA ! Sommet France-Afrique à Paris en février 2003, le ministre des affaires africaines en Libye est invité... Colère des familles du DC 10 d'UTA !

Fin avril, les chiffres de Lockerbie sont rendus publics. La Lybie s'engage à verser 10 millions de dollars à chaque famille. Le collectif lance une campagne pour interpeller l'opinion. L'écart entre les traitements est trop important. La diplomatie française est piquée au vif. Dominique de Villepin déclare publiquement qu'il est nécessaire de considérer les deux affaires avec un souci d'équité. La France réagit enfin.

Blessée d'avoir été la cible quatorze ans plus tôt du terrorisme ?

Non, plutôt meurtrie dans son orgueil de grande puissance. La donne change.

Cela fait plus d'un an que j'ai rencontré Saïf al Islam Kadhafi. Vu la lenteur du processus, j'ai de quoi émettre quelques doutes sur la volonté de la Fondation libyenne de s'occuper des familles du DC 10. Nous tentons d'autres approches : nous sommes mis en contact avec Samy Mabrouk, un homme d'affaires tunisien, qui affirme être proche de Mouammar Kadhafi. Mais je reste prudent car je ne sais pas trop de quel côté il est.

J'adopte donc une nouvelle stratégie. Les Libyens ne répondent pas ? Ils ne donnent pas suite à leur invitation ? OK. Désormais je ne les solliciterai plus. Ils devront venir au collectif d'eux-mêmes. De plus, je réalise que si notre action fait beaucoup de bruit en France, rien ne filtre en Lybie. De petites manifestations bien ciblées vont être particulièrement efficaces pour remédier à cet état de fait.

A l'aéroport d'Orly Sud, on se poste plusieurs jours de suite devant les comptoirs d'embarquement des compagnies libyennes. Nous déroulons la banderole sur laquelle figurent les 170 noms des victimes. Nous distribuons des tracts : « *La Libye MEPRISE et IGNORE les familles du DC 10 UTA mais reconnaît sa responsabilité et s'engage à indemniser les familles des victimes de l'attentat de Lockerbie* ». Si certains passagers libyens se montrent assez agressifs, un homme d'affaires libyen s'approche en revanche et nous dit : « *Ce que mon pays vous a fait est abominable, je vous demande pardon au nom de tout mon peuple* » Nous sommes très émus. Nous avons l'assurance que les tracts distribués se retrouveront sur le bureau de Kadhafi et de ses services.

Ces actions vont avoir beaucoup d'impact, notamment dans la presse arabe.

On se lance dans le même type d'opérations début juin devant l'ambassade de Libye : tracts aux passants et sur les pare-brise, banderole déroulée devant l'entrée. On est à peine arrivés que tous les volets de l'ambassade se ferment : le personnel se barricade immédiatement.

J'apprends qu'un autre fils de Kadhafi (Saadi) doit donner une conférence de presse pour défendre la candidature de la Libye à l'organisation de la Coupe du monde de football de 2010 ainsi que sa propre candidature à la présidence de la Confédération africaine de football.

Nous voilà devant le Georges V. Accrochée à un lampadaire sur le trottoir d'en face, la banderole traverse la contre allée et s'arrête pile aux marches du palace. Les taxis n'osent pas rouler dessus : les gens la contournent avec étonnement. Côté médias, les journalistes, plutôt spécialisés dans l'événement sportif, appellent leurs confrères de l'actualité ou changent carrément de sujet pour couvrir notre manifestation. Je vois sortir le cher Ambassadeur libyen. Devant les caméras, il ne peut m'échapper et je lui lance « *Vous ne pouvez même pas me regarder en face ? Voici un tract et une pétition à remettre à Kadhafi. Ça fait plus d'un an que je suis invité à Tripoli pour commencer des négociations* » La colère de Saadi Kadhafi – que nous avons d'ailleurs, par notre présence, empêché de sortir après la conférence – va retentir jusqu'au Ministère des Affaires Etrangères libyen. Personne n'avait prévenu le fils sportif d'un quelconque risque de contestation dans la capitale française.

Mi juin, j'appelle le Consul libyen pour solliciter un rendez-vous pour lui remettre en délégation notre pétition (le premier millier de signatures). Il laisse entendre que c'est envisageable. Le 21 juin, nous sommes une cinquantaine devant le consulat. Pourtant, un petit écriteau nous informe de la fermeture exceptionnelle de l'établissement. On aperçoit quelques fonctionnaires libyens aux fenêtres, ils ne répondent ni au téléphone, ni aux coups de sonnette. Black out complet. Un peu de mépris et pas mal de lâcheté.

Le 26 juin, le Centre français du commerce extérieur (CFCE) donne une conférence économique sur le thème : « *Libye : parler vrai sur les opportunités du marché libyen* ». Nous réussissons à nous immiscer. Nous faisons la connaissance de Jean-Jacques Beaussou, l'Ambassadeur de France en Libye. Pendant son intervention, il signale notre présence et explique à l'assemblée que tant que la Libye ne considérera pas les revendications des familles du DC 10, les relations économiques et commerciales entre les deux pays seront compromises. Un lien s'établit. Mais toute l'assistance n'est pas de cet avis. L'un de ces chefs d'entreprise, membre du comité d'amitié franco-libyenne, me dit par exemple : « *Vous feriez mieux de tourner la page. Soyons lucides, il n'y a aucun espoir de voir vos revendications aboutir. Vous devriez arrêter* ».

Au début de l'été ...coup de théâtre ! Saïf al Islam Kadhafi veut nous recevoir à Tripoli ! Après quelques tractations entre la Fondation Kadhafi et nous d'une part, le Ministère des Affaires Etrangères et la Libye d'autre part, Emmanuelle, Valéry et moi obtenons le feu vert pour nous rendre en Lybie. Le Consul du pays nous accueille avec une grande courtoisie pour nous remettre nos visas. Ne voulant être redevables de la moindre largesse aux Libyens, nous prenons les billets d'avion à notre charge. Et ne voulant pas utiliser leurs lignes aériennes, nous partons avec Alitalia.

Le 12 juillet, départ à 4 heures du matin de Roissy. Une fois dans l'avion, nous sommes fébriles. « *Enfin ! C'est parti !* » A Rome, nous prenons la correspondance pour Tripoli. Dès l'embarquement, nous sommes entourés de Libyens. Nous volons vers l'inconnu et pénétrons dans un « territoire hostile ». Nous nous demandons si les gens qui nous entourent connaissent notre identité et les raisons de notre voyage. Y a t-il des gens chargés de nous surveiller ?

L'avion se pose à Tripoli vers midi. Jean-Jacques Beaussou nous accueille au pied de l'avion. Il nous conduit à l'Ambassade de France où nous serons hébergés. Samy Mabrouk, le Tunisien, nous y rejoint. Bien que j'ai accepté qu'il nous serve de guide pour la négociation, je ne sais toujours pas s'il « roule » pour la Libye ou s'il entend jouer les médiateurs en vue de satisfaire les deux parties. Vers 18 heures, deux hommes arrivent. *Enfin...* Mais je suis un peu déçu : ils ne se présentent pas. Ils ne parlent pas Anglais et Samy Mabrouk traduit notre (brève) conversation : « *Avant toute chose, nous aimerions que vous inscriviez vos noms, professions et adresses sur un papier. Dès que ce document sera prêt, vous nous préviendrez à ce numéro et nous viendrons le chercher* ». Nous : « *On va vous le faire tout de suite* ». Mais ils s'en vont. Nous écrivons le papier et les rappelons quelques minutes plus tard. « *Merci, quelqu'un passera prendre l'enveloppe demain matin* ». A ce rythme là, on n'en a pas fini ...

Le lendemain matin, une voiture vient en effet la récupérer. Valéry et moi bouillons d'impatience ; le tempo libyen est beaucoup trop lent à notre goût. Nous passons l'après-midi à déambuler dans les rues en attendant. Je me demande pourquoi ils n'appellent pas ? L'heure du dîner approche. Toujours rien. Le silence de la fondation Kadhafi commence vraiment à me stresser. Nous passons à table vers 21 heures. L'ambassadeur reçoit un diplomate et son épouse. Il reste très énigmatique sur notre identité et la conversation démarre sur des généralités évacuant les véritables raisons de notre séjour à Tripoli.

Le téléphone retentit : « *Une communication pour monsieur Denoix de Saint Marc* ». Je me précipite sur le combiné. Une voix d'homme m'annonce qu'une voiture va venir nous prendre dans dix minutes : « *But only the three French*

*People* ». « Uniquement les trois Français », ça voulait dire que notre intermédiaire attitré, Samy Mabrouk, était indésirable.

Une grosse BMW attend à la porte. Le chauffeur nous invite à monter. Nous traversons Tripoli à vive allure, atteignons les limites de la ville, là où commence le désert, et nous engageons sur une autoroute. Puis, la voiture s'arrête et, sans se soucier de celles qui pourraient arriver en sens inverse, traverse les six voies. Nous nous retrouvons face à un 4x4 à l'arrêt, équipé d'une mitrailleuse, et à quelques soldats qui surveillent l'entrée d'un chemin. Notre voiture s'engage au pas dans ce sentier aménagé en plein désert, bordé de deux rangées de barbelés. Après quelques kilomètres, la voiture s'immobilise. Une masse sombre se dresse devant nous. Notre chauffeur fait un appel de phares et une lumière aveuglante jaillit soudain de deux énormes projecteurs placés en hauteur. Quelques hommes en tenue militaire s'approchent, des kalachnikovs en bandoulière. L'une de ces sentinelles échange quelques mots en arabe avec notre chauffeur, nous jette un coup d'œil et interpelle un de ses collègues. Le large portail s'ouvre lentement. Notre véhicule s'engage dans une allée ; Qui s'ouvre sur un jardin, comme une oasis dans le désert. Là, inattendue, s'élève une villa de style 1930. L'atmosphère est lourde. Nous avons l'impression de nous être engagés dans l'antre de l'ennemi... Un jeune homme se dirige vers nous, habillé en jean et tee-shirt blanc. « *Welcome in my home* », nous dit Saïf al Islam Kadhafi.

Nous le suivons à travers le jardin plongé dans l'obscurité. Il nous conduit vers une table, autour de laquelle sont installés cinq ou six hommes. L'ombre du parasol ne permet pas de distinguer les visages. Nous avons l'impression d'être face à des corps sans tête. Comme toujours, personne ne se présente. Sont en fait présents, entre autres : un universitaire conseiller de la Fondation, le docteur Aghil H. Aghil, un diplomate proche du ministre des Affaires étrangères libyen, un homme des services secrets et Mohamed Rachid, un ami égyptien de Saïf al Islam Kadhafi.

Soudain, un bruit nous parvient : des rugissements de fauves. J'interroge notre hôte « *Ce sont des lions que nous entendons ? - Oh non ! Ce sont mes tigres... et ils ont faim !* » ajoute-t-il un peu narquois.

D'entrée de jeu, les Libyens nous soumettent deux options pour la négociation : Le plan A consisterait à déterminer comment refaire un procès. Pour eux, les six Libyens condamnés sont innocents. La tenue d'un procès contradictoire -qui les disculperait et supprimerait les mandats d'arrêt internationaux- est présentée comme un enjeu capital. Ce discours n'a qu'un seul but : blanchir Senoussi, l'oncle de Saïf al Islam Kadhafi. Évidemment nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur les modalités d'un éventuel procès. Nous ne pouvons pas accepter.

Le plan B est ensuite évoqué : un dédommagement financier. Je propose une autre option, simple et efficace, répondant directement à nos revendications : la reconnaissance de l'attentat, une demande de pardon officielle. Saïf al Islam écarte cette proposition et revient à l'idée de l'indemnisation. Pour nous, cette solution est moins satisfaisante. En tout état de cause, l'indemnisation ne pourra être conçue que comme une forme de reconnaissance de sa responsabilité par l'État libyen.

Nous proposons alors à nos interlocuteurs comme base de référence, les chiffres avancés dans l'affaire de Lockerbie. Le fils du Guide conteste. Le montant des sommes que son pays envisage de verser aux familles de ces victimes (10 millions de dollars) ne peut être pris en compte. Il rappelle alors l'affaire de l'Airbus iranien abattu au dessus du Golfe Persique par un croiseur américain en 1988 (indemnisation dérisoire). L'un de nos hôtes ajoute que la Libye a déjà versé en France 36 millions de dollars en application de la décision de 1999. Nous leur expliquons que sur ce total, 23 millions sont revenus à des sociétés et institutions (le Fonds de garantie, Air France, etc....) et que seuls 13 millions de dollars ont été rétrocédés aux familles des victimes.

Saïf al Islam insiste sur le fait que la solution élaborée dans l'affaire de Lockerbie est un dispositif orchestré par les Américains, sans commune mesure avec le dossier du DC 10 : « *With the Americans, we are having a great deal* ». Le versement de chaque tranche d'indemnité est en effet subordonné à la levée de différentes sanctions internationales, onusiennes et américaines. En jeu notamment, le retrait de la Libye de la *black list* des États soutenant le terrorisme. Et la question des armes de destruction massive. Je ne réalise pas à quel point il s'agit d'une information capitale... A l'époque, la diplomatie française ne semble pas être au courant de ces tractations, à en juger par la surprise que suscitera plus tard leur officialisation. Pour Saïf al Islam : « *Les enjeux relatifs au dossier de Lockerbie sont très importants, on ne peut pas comparer les deux affaires pour estimer le montant que ma fondation pourrait verser aux ayant droits des familles des victimes* ».

La réunion a bien duré trois heures. Nous nous quittons vers 2 heures du matin.

Le lendemain, 14 juillet, les Libyens nous convient à l'hôtel Le Méhari. La réunion a lieu dans une vaste salle. D'un côté, une télévision qui passe en boucle CNN et de l'autre, une large baie vitrée ouverte sur la ville et le port... Sont présents dans des fauteuils : le docteur Aghil H. Aghil, ainsi que plusieurs juristes. L'un d'eux, un petit homme agressif, est Hassan Gandri. C'est l'avocat représentant les comités populaires de la Jamahiriya. Ces comités très influents datent de l'instauration de la République arabe et socialiste par Kadhafi en 1973. Ils sont censés recueillir la voix du peuple et la faire remonter à la cellule centrale.

Le plan A semble passé aux oubliettes. Pour l'instant, les Lybiens préfèrent aborder le plan B. Ils nous demandent de « *faire notre offre* » ; C'est le monde à

l'envers : ils voudraient que l'on marchande la valeur que représente la mort de nos proches.

« *Comment voulez vous que je donne un prix à la perte de mon père ? Aucun montant ne serait à la hauteur !* ». Afin d'avancer, nous tentons de changer d'angle d'attaque. Nous commençons à envisager la façon dont nous pourrions recevoir puis redistribuer cet argent aux ayant droits ; Plus que le chiffre, l'égalité de traitement -quelle que soit la nationalité- constitue le point crucial pour nous. Car nous sentons qu'ils envisagent de ne pas indemniser les Africains selon les mêmes barèmes que les Européens.

Compte tenu de la difficulté d'estimer à ce stade, le nombre d'ayant droits, nous proposons d'envisager une indemnisation par victime directe dont nous connaissons le nombre (170), et non justement par ayant droit. Emmanuelle et moi avons déjà bien avancé dans cette recherche mais cela demandait beaucoup de temps, de l'argent (il fallait pouvoir se déplacer, notamment en Afrique, et nous ne pouvions compter que sur nos ressources personnelles). Cela contrarie les Libyens. Ils s'attendaient à ce que nous leur présentions d'emblée le nombre définitif de personnes à indemniser.

Nous nous séparons sans conclure.

Quand nous retournons à l'Ambassade, les premiers invités arrivent pour la soirée du 14 juillet ; nous rencontrons beaucoup de monde, ce qui donne lieu à des situations parfois délicates dans la mesure où les raisons de notre visite à Tripoli doivent être tenues secrètes. « *Que faites-vous en Libye ?- Du tourisme...- Ah oui ?- ...- Et à quel hôtel êtes-vous descendus ?- Nous dormons ici- Comment ? Chez l'ambassadeur ?* » Cependant, un invité sait, lui, pourquoi nous sommes là, Il s'agit de l'homme d'affaires rencontré à la conférence du CFCE. « *Vous êtes à Tripoli ?! Mais c'est formidable, ça veut dire que ça avance ! Je suis ravi de vous voir ici.* ». Après m'avoir si hypocritement découragé à Paris, son empressement à venir me serrer la main me semble un peu suspect...

Soirée surréaliste. Tandis qu'autour de nous, les gens dansent, sablent le champagne, dégustent le méchoui, nous ne pouvons oublier que ces joyeuses festivités se déroulent en terre libyenne.

Le lendemain, nous nous apprêtons à partir. Il était prévu que l'Ambassadeur nous accompagne à l'aéroport, mais un coup de téléphone de la Fondation Kadhafi nous apprend que ses représentants s'en occuperont eux-mêmes. Quelques heures avant le vol, une voiture vient nous chercher. On laisse nos bagages aux mains des hommes de Saïf al Islam Kadhafi qui veilleront à les faire enregistrer ; Visiblement, une troisième réunion se profile à l'horizon. Avec qui ? Où ? Les Libyens aiment cultiver le mystère. Je crains à ce moment là que cette virée vers l'inconnu n'ait d'autre but qu'une rencontre avec Mouammar Kadhafi.

A quelques kilomètres de la ville, nous entrons dans une sorte de blockhaus fortifié qui conduit à une somptueuse villa avec vue dégagée sur la mer. Saïf al Islam vient nous accueillir. Nous devons nous trouver dans la résidence de l'un de ses frères et il semblerait même qu'il s'agisse de celle de Saadi, le joueur de football. Saïf al Islam nous confirme sa volonté d'arriver à un accord. Il accepte le principe d'une indemnisation par victime versée par le biais d'une fondation française.

Une fois rentrés de Tripoli, nous pensions que le dialogue reprendrait en septembre mais début août, les chiffres de Lockerbie sont confirmés. Assortis d'une reconnaissance possible de responsabilité de la part de la Libye. Un accord aurait été trouvé : ce sont bien 10 millions de dollars - sous réserve d'une levée des sanctions- que chaque famille de victime du Boeing va pouvoir toucher. Américains et Britanniques veulent donc lever, avant la fin de l'été, les sanctions de l'ONU pesant sur la Libye. Nous contactons le Ministère français des Affaires Etrangères. Dès le lendemain, Dominique de Villepin s'exprime assez fermement sur le sujet, conditionnant la levée des sanctions à un traitement équitable entre les familles de Lockerbie et celles du DC 10. C'est à ce moment là que le soutien des pouvoirs publics devient définitivement officiel.

Deux jours plus tard, nous allons chercher des visas au consulat de Lybie. Cette fois ci, non seulement ils sont gratuits mais l'établissement ouvre spécialement pour nous.

Emmanuelle, Valéry et moi prenons l'avion Alitalia pour Tripoli. Sur place, le lendemain, les différents intervenants libyens et nous mêmes avons rendez-vous devant la tour Al Fatah, un immeuble de bureaux qui héberge la Fondation Kadhafi. Cette fois-ci, Maurice Dadouche, le numéro 2 de l'ambassade et un interprète nous accompagnent... Nous retrouvons le docteur Aghil et le juriste des comités populaires Hassan Gandri. Le docteur Aghil me prend par le bras et me dit, en désignant Valéry et Hassan Gandri: « *Laissons les avocats ensemble dans une voiture. Monte avec moi, nous pourrons discuter entre personnes sensées. Nous, en une heure on aura réglé tout ça. Tu verras, dès demain l'accord sera signé.* » Evidemment le docteur Aghil se montrait très optimiste. Mais on sentait une dynamique. Les principes de la fondation française et de l'indemnisation étaient acquis : seul le montant et les modalités restaient à définir.

Nous sommes conduits « à la Ferme» la propriété de Saïf al Islam que nous connaissons déjà.

Nous retrouvons des visages familiers, les deux hommes « à l'enveloppe » que nous avons alors pris pour de simples messagers : nous réalisons qu'il

s'agissait en fait d'Abdelrahman al Farfakh, le chef de cabinet de Saïf al Islam, et de Saleh Abdul Salam, le directeur exécutif de la Fondation Kadhafi. Cette fois-ci, nous n'avons pas besoin d'interprète : les mystérieux coursiers ont appris l'Anglais en l'espace d'un mois. Un miracle !

Nous commençons à discuter et à rédiger l'ébauche d'un texte, un *draft* dans lequel, dès qu'un point litigieux se présente, nous laissons un blanc entre parenthèses.

Puis, vers 15 heures, ils nous emmènent déjeuner au Corinthia, réputé pour être le meilleur hôtel de Tripoli. Moderne, luxueux et pratiquement vide ; Pourtant, dès qu'on arrive, la fébrilité s'empare du personnel. Nos hôtes sont identifiés comme étant des hommes de Saïf al Islam Kadhafi. Dans son empressement, l'un des serveurs trébuche et renverse une bouteille de soda sur ma chemise. Froid dans la salle. Des remarques fusent en Arabe ; J'essaie de calmer le jeu en plaisantant. Ils font venir une chemise propre et j'irai me changer rapidement ; Jean-Jacques Beaussou, un habitué du lieu, me dira plus tard qu'il n'a jamais revu ce pauvre serveur.

Après le déjeuner, nous poursuivons notre discussion au siège de la Fondation Kadhafi, la tour Al Fatah. Des affiches de lutte contre la torture en Libye tapissent les murs. Elles représentent des personnes se faisant torturer avec un unique commentaire « *voilà ce qu'il ne faut pas faire* ». Ce décor – qui encourage vivement au dialogue – sera celui dans lequel se déroulera le reste des négociations à Tripoli. Plusieurs points assez choquants sont alors soulevés. Prétextant que « toutes les parties en présence » devaient tirer bénéfice d'un futur accord, les Libyens ne parlent pas de cent soixante-dix victimes, mais de cent-soixante seize. Ils prennent en compte les six agents libyens « *injustement condamnés* », dont les familles « *souffrent terriblement et mériteraient également qu'on fasse un geste pour elles* ». C'est un affront ! Pourquoi pas le retrait des mandats internationaux ou une grâce présidentielle pendant que nous y sommes !

Je leur montre que je ne suis pas dupe de leur discours : l'un de ces six hommes (Senoussi) est justement en train de se faire soigner à Rome. S'ils continuent sur ce registre, il me faudra demander à Interpol d'agir !

Ma colère fait de l'effet ; Les Libyens nous présentent des excuses. La menace a aussi été prise au sérieux : nous apprendrons que le jour même, Senoussi changeait d'hôpital et s'envolait pour Le Caire.

Mais il y a encore plus choquant : ils iront jusqu'à demander qu'en contrepartie de l'indemnisation des familles du DC10, la France verse la somme de 1 million de dollars aux familles des aviateurs libyens qui furent abattus par les chasseurs français au moment où ils s'apprêtaient à bombarder la ville de N'Djamena. « *Votre pays est intervenu dans un conflit qui ne le concernait pas. C'était entre les Tchadiens et nous* » affirment-ils pour appuyer leur requête.

Ce rapprochement totalement déplacé entre un épisode de guerre et un attentat terroriste perpétré contre un avion de ligne, avec des civils à son bord en temps

de paix, me fait aussitôt réagir. : « *C'est entendu, je veux bien qu'on indemnise ces familles, mais à condition qu'il soit bien spécifié dans notre accord que c'est en représailles du fait d'armes français de 1983 que l'attentat contre le DC10 d'UTA a été perpétré par la Libye* ». Les Libyens se troublent, s'affolent et abandonnent ce type de comparaison. Mais cette revendication reviendra sur le tapis et à chaque fois, nous utiliserons la même réponse.

Il faut du sang-froid pour écouter de tels propos. Chaque fois qu'ils iront trop loin dans cette rhétorique, je vais vraiment me fâcher. Les Libyens s'excuseront en invoquant un problème de traduction. Aziz, l'interprète de l'Ambassade, accepte de bonne grâce leur mauvaise foi.

Il existe une part évidente de jeu tactique dans ce type de débat. Dans notre groupe de trois, je suis le premier interlocuteur. A moi les grandes tirades indispensables au protocole arabe, les longues explications, la passion et la colère. Valéry intervient sur le plan technique, la rédaction des documents, des différentes clauses juridiques. Il justifie la légitimité de mes coups de gueule. Emmanuelle est l'observation et l'empathie. En charge de la communication auprès des familles du DC10, elle pourra expliquer le sentiment de celles-ci. Très observatrice, elle cerne en outre le mode de fonctionnement du « camp adverse ».

C'est bien à la formidable complexité des pouvoirs gouvernant la Jamahiriya que nous allons nous mesurer. A chaque intervention, une question cruciale se pose donc : par qui cet homme est-il mandaté ? Officiellement, la Fondation Kadhafi n'a aucun lien avec le gouvernement, mais parmi les gens qui gravitent autour d'elle, on retrouve des ambassadeurs, des consuls, des agents du renseignement... Elle passe pour être une création des services secrets libyens. Son action -sans conteste salutaire dans certaines situations critiques- sert en fait les intérêts stratégiques de l'État libyen. Ses interventions ont ainsi permis de sortir le pays de son isolement diplomatique, de « redorer son blason ».

Les Libyens, entre le premier et le deuxième round des négociations, m'avaient demandé d'adresser une lettre à la Fondation Kadhafi pour solliciter officiellement son aide. Ce courrier permettrait d'établir que l'intervention de Saïf al Islam Kadhafi (qui serait inévitablement assimilée par l'opinion publique à la position de son pays) ne serait pas due à la pression diplomatique française mais à une faveur accordée aux familles de l'attentat.

Au sein de la délégation libyenne chargée de négocier avec nous, une multitude d'intérêts contradictoires s'entrechoquent. Un système qui, on s'en doute, va engendrer blocages et conflits dans le règlement de l'affaire du DC10.

De l'autre côté de la table, outre les membres de la Fondation Khadafi, nous font face aussi les intermédiaires des différents organes du pouvoir qui: des représentants des comités populaires (Hassan Gandri), des membres du

gouvernement, des partisans du Guide, l'armée, des agents des services secrets...Et à chaque étape-clé des discussions, toujours le même manège : chacun de nos interlocuteur demande une pause pour s'isoler dans un bureau et téléphoner à son commanditaire.

Hassan Gandri bataille par exemple pour que les six hauts fonctionnaires condamnés par contumace soient tous considérés de la même façon. Il va être extrêmement vigilant à ce qu'il n'y ait pas de traitement de faveur pour Senoussi, le beau-frère de Mouammar Kadhafi. A l'inverse, Saïf al Islam se préoccupera plus de son oncle que des cinq autres coupables.

Le gouvernement libyen est lui aussi très attentif à ses intérêts dans le dossier. Car, si les conditions de l'accord ne rétablissent pas le cours normal des relations franco-libyennes (et plus largement des relations avec l'Europe et le monde occidental), l'État n'a pas l'intention de gaspiller son argent.

Le poids des différentes tribus vient encore compliquer les choses. D'origine essentiellement berbère et arabe, la population libyenne est issue de différentes tribus de nomades ; chacun est donc attaché à un clan particulier avec un leader à sa tête. L'allégeance tribale reste très importante.

Nous débriefons chaque séance de travail avec l'Ambassadeur, de façon qu'il puisse informer le Quai d'Orsay des avancées ; mais sa tâche la plus difficile va être de préparer, avant chaque réunion, les différentes parties libyennes en présence. Ce travail d'anticipation est fondamental pour nous car-rivalités de pouvoir obligent- les Libyens ne communiquent pas entre eux.

De retour à Paris, le 12 août, nous sommes reçus au MAE par Christophe Farnaud ; La pression s'intensifie ; Dominique de Villepin s'est trop avancé pour reculer maintenant. Si la Libye refuse de traiter les familles du DC10 à l'égal de celles de Lockerbie, la France mettra son veto à la levée des sanctions de l'ONU. Si nous ne trouvons pas rapidement un accord avec la Fondation Kadhafi, si l'on en arrive au veto, tout est perdu pour le collectif des familles.

La presse américaine crie au « *blackmail* » (chantage). Elle rappelle que la France ne s'était pas opposée à la suspension des sanctions en 1999, qu'elle a même affirmé ne plus avoir de contentieux avec la Libye, celle-ci s'étant pour l'essentiel acquittée de ses obligations.

En l'espace de quelques jours, tous les médias me tombent dessus. La pression médiatique la plus forte va être mon interview sur CNN. Du siège de la chaîne à Neuilly, une voix à l'accent texan prononcé m'interroge en duplex depuis les Etats-Unis. Sans langue de bois, les questions fusent, très directes : « *Pourquoi ce chantage* », etc.. ? Je retourne cet argument : les sanctions avaient été décidées à cause tant du DC10 que de Lockerbie : ce sont donc les Etats-Unis qui compromettent la résolution de l'affaire du DC10 pour le seul bénéfice des familles de Lockerbie.

Ces images vont passer en boucle dans le monde entier et, dès leur diffusion, je vais être littéralement harcelé par les journalistes.

La pression diplomatique sur la Libye s'intensifie, et le 19 août, Saïf al Islam Kadhafi m'appelle ; Il réaffirme la nécessité de trouver une solution.

Le 20 août, Valéry et moi sommes au Quai d'Orsay. Christophe Farnaud nous annonce que nous devons nous rendre le soir même à Tripoli. « Vous serez accompagnés par Francis Szpiner et Françoise Rudetzki. ». Coup bas !

Attaqué à l'étranger, le gouvernement français devait avoir derrière lui une opinion publique soudée, ce qui amenait Dominique de Villepin à exiger que nous fassions cause commune avec SOS Attentats. Nous refusons ! Christophe Farnaud argumente : faire participer Françoise Rudetzki aux négociations permettrait de neutraliser son opposition. Nous refusons toujours. Le vol est annulé.

Le lendemain matin à 8 heures, nous sommes reçus par D. de Villepin. Opposé au procédé qu'elle considère comme un coup de force, Emmanuelle refuse d'assister à l'entretien. Le Ministre nous pose un ultimatum : « *Si vous voulez le soutien de la France, ils doivent vous accompagner.* ». Nous ne comprenons pas le revirement de Françoise Rudetzki.

Peut-être voyait-elle venir le risque d'assister en spectatrice à une solution radicalement opposée à celle qu'elle préconisait (ce qu'elle n'avait pas manqué de faire savoir). Francis Szpiner est vraisemblablement pour beaucoup dans ce changement de cap ; Proche de D. de Villepin, il est aussi l'avocat de Jacques Chirac. Sa présence permet au MAE de contrôler la suite des opérations et de neutraliser Françoise Rudetzki.

La situation était extrêmement frustrante. Après avoir dénigré notre travail, certaines personnes tentaient de le récupérer. Mais c'était ça ou rien. A Villacoublay, nous nous retrouvons tous les cinq pour embarquer dans un Falcon 50, dans un climat électrique.

A Tripoli, au fur et à mesure de la soirée, Szpiner s'anime, nous racontant sa rencontre avec Omar Bongo, ses relations privilégiés avec les présidents africains... A l'entendre, il est d'ailleurs l'ami de tout le monde ! Silence renfrogné de Françoise Rudetzki.

Le lendemain, le branle-bas de combat est enfin déclenché en début de soirée, après des heures d'attente. La délégation libyenne présente à « La Ferme » est encore plus nombreuse. Hassan Gandri demande le silence pour faire une déclaration. Il désigne Françoise Rudetzki : « *Tant que cette femme, qui a humilié le Guide et porté des accusations injustes envers lui, sera à cette table, la réunion ne pourra pas commencer* ». Jean-Jacques Beaussou intervient. Il rappelle que le gouvernement libyen a autorisé l'entrée de Françoise Rudetzki sur son territoire. Le manège, la litanie vont durer cinq heures. En aparté, j'essaie d'intervenir auprès de Gandri. Grâce à cela, les Libyens se calment un peu. Ils déclarent accepter que Françoise reste à condition qu'elle présente par écrit des excuses publiques au colonel Kadhafi. Elle doit également s'engager à

retirer sa plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Ebahis, nous assistons à l'acceptation par Françoise Rudetzki de toutes les conditions exigées ! Elle ne négocie rien d'autre que sa présence à la table des négociations. ! Or celle-ci était loin d'être indispensable : si les Libyens refusaient sa présence, ils acceptaient néanmoins celle de Francis Szpiner. Ce dernier rédige le document, et vers minuit, après signature, les pourparlers reprennent.

Prétextant la présence d'une tierce partie (SOS Attentats), les Libyens refusent de poursuivre la rédaction du document de travail sur lequel nous nous étions quittés. Pour neutraliser nos acquis, et dans l'espoir de remettre les doléances sur le tapis, ils veulent partir d'un document vierge.

Les exigences libyennes se révèlent soudainement plus nombreuses et plus ambitieuses : ils savent en fait que Szpiner est proche du pouvoir français. Ils reviennent donc sur la détresse des six agents libyens, demandant à ce qu'on trouve un moyen de les gracier. Le débat va durer jusqu'à 6 heures du matin mais nous ne lâcherons rien.

Le lendemain, nous nous retrouvons au siège de la Fondation pour une longue journée de « sur place »...

Le soir, les Libyens nous invitent à dîner dans un restaurant du bord de mer. Pendant le repas, les représentants de la Fondation puis Jean-Jacques Beausson ne cessent de quitter la table pour répondre à des coups de téléphone. Chalgham, le ministre des Affaires étrangères libyen, a en effet appelé D. de Villepin pour lui faire part de son opposition à notre présence à Tripoli. Sur la scène internationale, les chiffres de Lockerbie circulaient toujours; Parler d'indemnisations pour le DC10 c'était selon lui, négocier sous la contrainte avec une pression diplomatique extérieure. Il exigeait donc notre départ immédiat, affirmant même qu'il avait donné sa démission au Guide. Il était surtout furieux que la Fondation Kadhafi empiète sur son territoire : les relations étrangères.

Pendant le trajet de retour à Paris, nous rédigeons un communiqué commun, dans lequel « SOS Attentats » et « Les Familles du DC10 UTA en colère ! » parlent de la nouvelle configuration des négociations et des blocages observés.

Arrivé à l'aéroport, j'allume mon portable. Journaliste du « Monde », la télé japonaise, NHK, en tout une cinquantaine de messages. Les jours suivants, nous n'allons faire que ça : répondre à la presse.

Face à cette pression médiatique, le Quai d'Orsay nous annonce qu'il a à nouveau débloqué la situation à Tripoli. Le 26 août, nous sommes sur le tarmac de Villacoublay dans le Falcon de la République, toujours avec Francis Szpiner et Françoise Rudetzki. Après une ou deux heures d'attente, le commandant de bord vient nous annoncer que le plan de vol est refusé : nous n'avons pas l'autorisation de nous poser en Libye. Chalgham ! La rivalité Chalgham/ Saïf Kadhafi reviens sur le tapis ! Réalité ou artifice de négociation ?

Au Conseil de sécurité de l'ONU, les États-Unis et la Grande-Bretagne veulent absolument procéder au vote, mais la France menace toujours de mettre son veto... Au dernier moment, la France obtient un délai, mais la tension des relations franco-américaines encore monte encore d'un cran. Poussées par leurs avocats et le Département d'État américain, les familles de Lockerbie conspuent la France (et son Ambassadeur à l'ONU), qui retarde ainsi l'exécution de l'accord américano-libyen.

Le 29 août, Saïf al Islam Kadhafi m'appelle pour engager un nouveau round de négociations. Le 30 août, F. Szpiner et F. Rudetzki et nous prenons donc le Falcon 50 du premier ministre. Il nous faudra impérativement repartir de Tripoli le lendemain à 9 heures : Jean-Pierre Raffarin doit utiliser cet avion pour un voyage officiel. Dès notre arrivée, une réunion à la tour Al Fatah commence.

La marge de manœuvre est très étroite (nos interlocuteurs ont dû recevoir des instructions particulièrement précises). De 18 heures à trois heures du matin, nous allons participer à une véritable guerre de tranchées, nous battre pied à pied sur tous les points de divergence. Nous entamons la rédaction d'un *draft* en anglais. Dans celui-ci, les trois parties s'engagent à aboutir à un accord dans un délai d'un mois à compter de la levée des sanctions.

Nous nous retrouvons à l'aube pour débriefer. F. Rudetzki dit qu'il ne faut pas signer le *draft*. En accord avec F. Szpiner, nous décidons d'une stratégie consistant à utiliser la divergence entre le collectif et l'association : « Les Familles du DC10 UTA en colère ! » accepte de signer le document mais « SOS Attentats » refuse de le faire, tout en se réservant la possibilité de revenir à la table des négociations ultérieurement.

Vers six heures du matin, Emmanuelle, Valéry et moi, nous patientons devant les bureaux... fermés de la Tour Al Fatah. Une bonne demi-heure plus tard arrive, Saleh Abdul Salam, épuisé. Il a fait l'erreur de dormir pendant l'interruption des débats. Les autres intervenants le suivent, dans le même état. Quand on les informe des raisons de l'absence de SOS Attentats, panique générale ! La délégation libyenne s'affaire pour savoir si elle peut signer le document sans l'association. Nous attendons, quand Jean-Jacques Beausson nous appelle au portable ; « *Inventez n'importe quel prétexte pour quitter la table et rejoignez moi sans tarder à l'ambassade* ».

Jean-Jacques Beausson nous explique qu'« un miracle » s'est produit. Pendant la nuit, à l'initiative de Rafiq Hariri, premier ministre libanais, des gouvernements arabes alliés de la France (Tunisie, Maroc, Liban, ... ?) se seraient réunis et auraient rencontré Saïf al Islam Kadhafi. Un accord aurait même été signé sur la base de cent-soixante dix fois 2 millions de dollars.

Abasourdis par la nouvelle, nous décidons de quitter la Libye rapidement. Dans mon discours aux journalistes parisiens, je reste très prudent. Contrairement à F. Szpiner qui, arrivé quelques heures avant, a dit « *Nous avons gagné* » - une

phrase tout à fait malheureuse pour la suite des évènements- « *c'est même beaucoup plus que ce qu'on pouvait espérer* »

Malheureusement, l'accord miraculeux ne se concrétisera pas. Le gouvernement a pourtant annoncé la bonne nouvelle avec tambours et trompettes: le revers diplomatique allait faire d'autant plus de dégâts.

La Fondation Kadhafi est furieuse : elle parle d'un piège monté par la France pour lui forcer la main ; Selon elle, il n'y aurait jamais eu d'accord. De leur côté, l'Elysée et le Quai d'Orsay sont plutôt remontés contre ce qui semble être une manière pour le Guide, son fils et le régime, de se défausser. Les familles, quant à elles, ne comprennent pas ce qui se passe. Elles nous interpellent. Notre prudence affichée va renforcer leur confiance à notre égard.

Et rien ne s'arrange sur la scène internationale. A la tribune de l'ONU, la justification de D. de Villepin attise encore plus l'hostilité des Américains et des Anglais. En Libye, la mésentente entre le ministre des Affaires Etrangères et la Fondation Kadhafi s'accroît.

La date fatidique (9 septembre) du vote à l'ONU approche. Quelques heures avant, je reçois un coup de téléphone du cabinet du ministre qui m'annonce que, cette fois-ci c'est sûr, la France va au veto. Je passe des heures au téléphone avec Saïf al Islam, Saleh Abdul Salam, Abdelhraman al Farfakh et Jean-Jacques Beaussou. Et là, nouveau rebondissement, la France réussit à obtenir un report du vote au 12 septembre. Il nous reste trois jours pour tenter quelque chose. Jean-Jacques Beaussou me dit qu'il a réussi à convaincre tous les intervenants libyens de revenir à la table des négociations mais il y a un problème, ils ne viennent pas pour négocier. Ils veulent signer le *draft* sans rien y changer.

Je me retrouve confronté à un énorme dilemme. Soit je n'interviens pas, alors c'est le veto, au risque que l'affaire n'aboutisse jamais. Soit je signe cet accord d'étape – qui ne vaut rien pour les familles, qui ne présente aucune garantie de parvenir à un autre accord (une fois passée la pression du vote ONU) mais qui pourrait permettre de débloquer la situation. Signer ? Ne pas signer ? Jusqu'ici, nous n'avons rien. Signer nous permettrait au moins d'avoir un engagement quant à la poursuite des pourparlers, de valider un certain nombre d'étapes et même d'avoir une base de travail pour les futures négociations, de façon à nous amener, dans de meilleures conditions, à un accord définitif.

Or le document n'exposait pas les exigences de chacune des deux parties. Avec Jean-Jacques Beaussou, nous décidons de régler ce problème par les communiqués de presse des parties libyennes et françaises qui seront automatiquement publiés après la signature.

L'équipe de la Fondation Kadhafi remet à Jean-Jacques Beaussou une lettre *private and confidential* de Saïf al Islam qui ne doit pas être remise aux familles. Il s'agit d'une liste de concessions qu'ils seraient prêts à faire, mais aussi de

contreparties qu'ils souhaiteraient obtenir de la France ou de notre part. Selon l'Ambassadeur, la plupart des éléments sont inacceptables ou hors sujet. Il se garde bien de m'en donner le détail, il m'accorde tout de même une information capitale pour nous : le montant versé à chaque famille serait de « *1 million de dollars maximum* ». En fait, cela permettrait une certaine équité avec Lockerbie. Ce que nous ne savions pas, c'est qu'*in fine* les Etats Unis ne retireraient pas la Libye de la black list dans les temps impartis. La Libye n'allait donc verser « que » 8 millions de dollars par victime, ce qui déduction faite des frais d'avocat (50 %), les taxes fédérales (10 %) et du remboursement des assurances correspond à un peu moins de 2 millions de dollars.

Finalement nous décollons pour Tripoli le 10 septembre, cette fois dans le Falcon de Jacques Chirac. Emmanuelle et Valéry pensent que nous partons négocier. Je ne les ai pas prévenus que je me suis engagé auprès de l'Ambassadeur à ne pas changer un mot du dernier document. Quand ils l'apprennent, ils sont furieux. Je réalise que Valéry n'est pas du tout prêt à signer l'accord tel quel.

A Tripoli, Jean-Jacques Beaussou lui explique le blocage total des positions libyennes. Soit on signe, soit on reprend l'avion. La discussion est très tendue. Il faut savoir qui accepte d'aller à la tour Al Fatah. Emmanuelle dit à Valéry : « *Je comprends parfaitement ton point de vue puisque je le partage. Je vais accompagner Guillaume et je ne t'en voudrais pas si tu refuses de venir avec nous* ». Inquiet, j'attends la réaction de Valéry. Après un silence de quelques secondes, il s'écrit finalement : « *Yallah, on y va !* ».

La stratégie consiste à faire rédiger d'autres documents « annexes » comme des communiqués conjoints, sans toucher au document principal.

Nous fonçons à la tour Al Fatah. L'ambassade nous fait part de l'ampleur des précautions prises par la représentation française en cas de veto : renforcement de la protection des bâtiments, fermeture de l'école française, évacuation du personnel et des ressortissants français dont la présence n'était pas indispensable...

La date est un détail assez problématique. Notre réunion a commencé le 10 septembre vers 20 heures et nous comptons bien travailler jusqu'à l'aube : on ne peut tout de même pas signer un accord ayant trait à un fait de terrorisme un 11 septembre ! Nous décidons d'antidater le document. Et grâce aux problèmes liés à la traduction, nous réussissons à faire des modifications à la marge.

Puisqu'aucun chiffre ne doit être lâché avant la levée des sanctions de l'ONU, nous obtenons des libyens que deux communiqués conjoints soient rédigés, un pour annoncer la signature du document permettant la levée des sanctions et un deuxième après le vote de l'ONU ...

Dans ce deuxième communiqué de presse, après de très longues discussions, nous nous mettons d'accord pour déclarer que la Fondation Kadhafi est prête à verser à chaque famille 1 million de dollars « *au maximum* », mais que le

collectif estime pour sa part ce montant insuffisant et qu'un effort supplémentaire doit être fait.

A 6h30 du matin, nous signons le document mais nous n'avons pas encore l'aval des Libyens pour le second communiqué. Or nous sommes obligés de partir : le Falcon présidentiel doit décoller...

Dans l'avion, Valéry déclare solennellement : « *C'est sans doute l'accord diplomatique le plus ridicule qui ait jamais été signé* ».

A 11h30 Dominique de Villepin nous accueille chaleureusement au MAE mais quand il découvre que SOS Attentats n'a pas signé, il est interloqué. Il demande qu'on fasse venir Maître Szpiner (par ailleurs très occupé à Toulouse pour l'affaire Baudis) d'urgence. Dès qu'il arrive au Quai d'Orsay, il signe immédiatement le document.

Une conférence de presse a lieu au MAE à 16 heures. Emmanuelle lit le communiqué au nom des familles. Elle est particulièrement émue quand elle dit que rien ne s'oppose à la levée des sanctions de l'ONU à l'encontre de la Libye. Dominique de Villepin dit la même chose.

Je répons ensuite à une foule de questions de la presse nationale et internationale.

Au même moment, à Tripoli, les Libyens font de même.

Je participe ensuite à un débat politique sur CNN. Avec la nouvelle configuration, les deux heures de débat sont moins belliqueuses à mon encontre mais je dois tout de même défendre bec et ongles notre démarche.

En rentrant, j'ai un appel de Saïf al Islam. Nous abordons le sujet du communiqué conjoint prévu pour le lendemain ; Je lui lis ma version du texte. Il ne dit rien, puis : « *Relis moi la phrase qui parle du million de dollars* ». – « *La Fondation Kadhafi estime que le montant ne devra pas être supérieur à 1 million de dollars. Les familles envisagent d'obtenir un montant supérieur.* » Après un nouveau silence, il me dit : « *OK, c'est bon.* ».

Le coup de poker avait donc fonctionné : ce qu'il était impossible d'obtenir dans le texte de l'accord sera annoncé le 13 septembre.

Dans la foulée, Saïf al Islam jette un pavé dans la mare. S'exprimant dans la presse française, il décrète qu'un fonds spécial sera créé, alimenté par des contributions des sociétés françaises.

Cette proposition, absolument scandaleuse, va faire beaucoup de dégâts. Concert de protestations dans l'opinion. En réalité c'est une façon, à l'intérieur des frontières libyennes, de faire croire que l'État n'alimente pas ou, en tout cas pas en totalité, l'indemnisation.

Une date butoir -le 11 octobre- était prévue pour conclure totalement les négociations. Mais nous n'avons pas de nouvelles malgré le MAE qui se fait extrêmement pressant vis à vis de la Libye. Le 10 octobre, je relance une nouvelle fois la Fondation Kadhafi. Saïf al Islam m'appelle aussitôt. Les

Libyens acceptent de venir faire un septième round de négociations. Ils prennent leurs quartiers au Concorde Lafayette.

Saleh Abdul Salam et le docteur Aghil sont cette fois accompagnés de deux nouveaux personnages : le docteur Azzam Aeedib (président de la Cour suprême de Tripoli) et un avocat, le docteur Ali Daw. Nous apprenons au cours de la séance qu'ils faisaient partie de l'équipe ayant négocié l'accord de Lockerbie. Après « la bohème juridique » dont les Libyens nous avaient gratifiés à Tripoli, nous nous retrouvons enfin face à des professionnels.

Vers 20 heures, tandis que nous voyons se dessiner un accord de plus en plus précis ; Saleh Abdul Salam reçoit un coup de téléphone. Lorsqu'il revient, on le sent figé, soudain extrêmement tendu. « *Pour des raisons extérieures, qui ne sont liées ni au débat, ni à l'attitude des personnes présentes, je suis malheureusement contraint de suspendre les négociations.* »

Un nouvel incident diplomatique vient de surgir. Les rapports entre le fils Kadhafi et le Quai d'Orsay se sont subitement dégradés. Dans l'esprit de Saïf al Islam, la signature de l'accord d'étape était censée entériner le contenu de la fameuse lettre *private and confidential*, remise à Jean-Jacques Beaussou. Dans laquelle, outre l'idée de taxer les sociétés françaises opérant en Libye, il demandait à la France d'innocenter les six condamnés par contumace et de verser des indemnités aux trois aviateurs libyens abattus par l'aviation française en 1983 au-dessus de N'Djamena. Or le MAE oppose un démenti formel à ce pseudo « *accord de principe* » franco-libyen.

Vexé, Saïf al Islam se répand alors sur les ondes en soutenant que la France ment et joue double jeu dans cette histoire.

Pendant les trois jours qui suivent, nous passons notre temps pendus au téléphone entre le MAE et Saïf al Islam (qui se trouve à Londres) pour mettre un terme à cette crise.

L'équipe libyenne est rappelée par Saïf al Islam : elle rentre à Tripoli.

Retour à la case départ. Je propose à Saïf al Islam de m'exprimer dans la presse arabe et d'éclaircir la situation sur cette histoire de courrier secret, dire que le document n'est certes pas un accord de principe mais qu'il a bel et bien été remis à l'ambassadeur. Comme cela, Saïf pourrait retrouver une crédibilité qu'il estime entachée. Il accepte. Il donne de son côté une interview beaucoup plus positive le 21 octobre dans Al Hayat. Il accepte aussi qu'on se rencontre à Londres. Nous convenons, fait important, que le chiffre de 1 million de dollars serait le même pour chaque victime. La question de l'indemnisation des ayants droits qui ne s'étaient pas manifestés en 1999 est également abordée. Nous estimons la somme à 30 millions de dollars.  $170 + 30 = 200$  millions de dollars. Nous convenons que ces sommes seront versées sur un compte séquestre à la Caisse des dépôts qui les reversera à la fondation française créée pour la circonstance. Il est prévu enfin que, pour percevoir une indemnité, chaque ayant

droit devra s'engager à renoncer à poursuivre la Libye ou des citoyens libyens dans cette affaire.

Le 10 novembre, nous sommes invités à Tripoli pour le huitième round. Ma situation financière est assez critique, et pour économiser le prix d'un billet d'avion, Emmanuelle ne nous accompagne pas, Valéry et moi. Car il n'est plus question de Falcon- même si l'ambassadeur continue à nous héberger.

Les Libyens soulèvent de nouveau la question de la différenciation des traitements entre les ayants droits. Ils exigent que l'indemnité versée aux Africains soit inférieure à celle des occidentaux, au regard de la faiblesse de leur pouvoir d'achat. Je trouve cela choquant d'imaginer qu'une personne assise à côté de mon père ne puisse être traitée de la même façon. Je ne transige pas. J'obtiens gain de cause.

A l'issue de notre séjour, nous convenons d'essayer de clôturer les négociations à la fin du mois de novembre à Paris, quelques jours avant le sommet 5 + 5 de Tunis durant lequel J. Chirac et M. Kadhafi vont être amenés à se croiser.

De retour à Paris, confiant dans l'issue prochaine, je consacre enfin un peu plus de temps à mon travail. Mon entreprise que j'ai totalement négligée depuis plusieurs mois se porte mal. Je m'apprête à régler des comptes avec mon passé (le DC 10) mais au même moment, mon avenir professionnel s'assombrit.

Le 29 novembre, les Libyens sont de retour à Paris. Mais un nouveau problème surgit. Ils nous sortent un texte, rédigé par leurs soins qui n'a plus rien à voir avec le dernier accord de principe.

Nous disons que c'est inacceptable et déclarons la négociation interrompue.

En fait, deux causes imbriquées étaient à l'origine de ce revirement : la première a trait aux tensions dans les relations franco-libyennes liées aux contreparties que les Libyens souhaitent obtenir, la seconde, à la rivalité opposant Saïf al Islam Kadhafi à Abdelraman Chalgham. Ainsi, pour enrayer l'action du fils du Guide, Chalgham se disait prêt à donner le montant de l'indemnisation à la Fondation Kadhafi en un seul versement, pour que celle-ci indemnise ensuite les familles, mais à une condition : la Fondation Kadhafi devait cesser son activité de lutte contre la torture et ses enquêtes dans les commissariats de police.

Après tous ces rebondissements, les familles sont totalement perdues.

Le premier jour du sommet 5+5 à Tunis, J. Chirac et M.Kadhafi s'ignorent superbement. Je reçois, moi, un coup de fil en pleine nuit du cabinet de J. Chirac m'informant que Saïf al Islam va reprendre contact avec moi pour que nous nous retrouvions le lendemain à Tunis pour signer l'accord définitif. Vers 2 heures, Saïf m'appelle à son tour, extrêmement tendu. Jacques Chirac l'a en fait appelé personnellement. Il est très agité, à la fois fier et troublé de cette initiative qu'il prend pour de l'ingérence. Nous parlons pendant deux heures et demie. Le montant reste toujours un problème pour lui et l'État libyen. Saïf dit qu'il n'est

pas normal que la France ne donne rien en contrepartie. Je lui réponds qu'au contraire, la Libye y gagne beaucoup, une place dans le concert des nations.

Nous entendons bien malgré tout qu'il n'est pas possible de s'entendre en quelques heures et d'aller signer à Tunis. Mais il accepte que les négociations reprennent sur la base de l'accord du 13 novembre.

Nous entamons donc à Paris un dixième round le 5 décembre. Nous sommes enfin d'accord sur le montant de 1 million de dollars par famille **sans différenciation**. Nous tombons d'accord à 99% et nous décidons de fixer la date de la signature autour du 9 janvier.

A partir du 6 janvier, les Libyens viennent à Paris pour finaliser les « détails ». Il va falloir se battre notamment sur le terme « *attentat* » qu'ils refusent de voir figurer. Nous leur proposons « *explosion de la bombe dans l'avion* ». Ils refusent et menacent même de revenir au mot « *accident* » que nous refusons catégoriquement.

La polémique devient sémantique. Il existe deux traductions possibles en arabe du mot « *explosion* ». L'une exprime une explosion volontaire et implique une action humaine ; l'autre, comme en français, définit l'explosion sans en préciser l'origine.

Pour marquer la fin de la crise et la reprise des relations franco-libyennes, D. de Villepin a d'ores et déjà convié Chalgham à Paris le 9 janvier. Pour nous, ce montage diplomatique est très important car il pose un sceau gouvernemental sur cet accord privé. Chalgham peut ainsi récupérer le bénéfice diplomatique de l'action de Saïf al-Islam et de la Fondation, ce qui le rend plus conciliant, même s'il impose un paiement échelonné sur 6 mois et quatre versements.

Mais cela ajoute une pression supplémentaire pour les 3 jours de négociation qui restent. Dans l'après-midi du 8, sous les pressions des deux pays, la Fondation Kadhafi va nous proposer le terme « explosion de l'avion » avec la traduction correspondant à la traduction française et en échange, la bonne exécution des quatre versements par la Fondation Kadhafi sera garantie par l'État libyen. Inclure ce dernier, c'était pour nous, élargir la symbolique du geste de pardon, impliquer le pays officiellement.

Afin de clôturer le dossier le plus vite possible, les Libyens veulent fixer une échéance –un an- pour limiter dans le temps la possibilité offerte aux ayants-droits de se manifester. Mais de notre côté, nous devons mettre en place la Fondation, ce qui nous prendra entre six mois et un an. En effet, il faut rédiger les statuts, trouver les membres du conseil d'administration, obtenir l'aval du Conseil d'Etat et de différents ministères, sans parler du décret d'utilité publique que le Premier ministre doit signer. Ils ont du mal à nous croire. Valéry leur dit alors que cette Fondation aura pour objectif de retrouver toutes les familles que nous n'avons pas encore identifiées et de résoudre les nombreux problèmes administratifs. Nous demandons deux ans.

Nous décidons que chaque ayant droit sera libre, une fois qu'il aura été retrouvé et informé, d'accepter ou de refuser l'accord.

Même si ceux qui acceptent l'indemnisation, s'engagent à ne plus poursuivre la Libye, il est stipulé que le sort des six Libyens condamnés reste inchangé : il continue à être du ressort de la justice française.

Dernière surprise dans la nuit du 8 : les Libyens nous informent que faire, le lendemain, un virement du premier versement leur pose finalement un problème. Ils annoncent qu'il sera fait par chèque. Ce qui inquiète la Caisse des dépôts : quelle assurance que ce sera bien un chèque de banque ? Nous n'obtenons qu'une réponse vague.

Nous organisons néanmoins la signature à 10h dans les locaux du cabinet d'avocats dont fait partie Valéry.

Pendant ce temps, un chèque est déposé avec retard à la Caisse des dépôts mais ce n'est pas un chèque de banque : il provient d'un compte personnel et le nom de l'émetteur est libyen. C'est un peu l'affolement. Comment savoir si le compte est suffisamment approvisionné ? Les vérifications vont prendre quelques heures. Nous sommes obligés de faire patienter les journalistes dans un autre bureau en attendant le feu vert.

Entre temps, les familles sont arrivées et nous les introduisons dans la pièce où se trouvent les représentants libyens. J'appréhendais cette rencontre. Au bout de deux ans et surtout les six derniers mois, je m'étais « *habitué* » à être en compagnie de ressortissants libyens. Ce n'est pas le cas des autres membres de l'association.

Les Libyens se montrent extrêmement respectueux à l'égard des parents des victimes. L'instant est vraiment fort émotionnellement. Avec une grande dignité, les familles écoutent le message de sympathie de Saïf al Islam Kadhafi, lu par son représentant.

A la minute où la Caisse des dépôts nous donne le feu vert, nous ouvrons les portes et laissons entrer la presse. Nous signons.

Nous nous retrouvons ensuite à 16 heures au Quai d'Orsay où nous assistons à la signature d'un accord entre la France et la Libye, suivie de la conférence de presse prévue avec de Villepin et Chalgham.

Au lendemain de la signature, c'est d'abord un énorme soulagement. Seulement, je vais bientôt réaliser que le travail est loin d'être fini. Nous sommes, Emmanuelle et moi, assaillis de demandes d'informations par les familles. En mars, le collectif organise une grande réunion d'explications.

Et puis il faut constituer la Fondation. Valéry s'attaque à la rédaction des statuts, en collaboration avec la Caisse des dépôts et en tenant informé SOS Attentats, via Francis Szpiner. Au moment de les déposer, Françoise Rudetzki se manifeste enfin pour tout bloquer. Elle craint que la Fondation « *entre en concurrence* » avec SOS Attentats. Elle veut que l'objet de la Fondation soit limité. Elle nous oblige, malheureusement, à restreindre l'activité de cette structure au versement

de l'indemnité. Cette intervention tardive nous fera perdre plusieurs mois, car il n'est plus possible d'obtenir le décret de reconnaissance d'utilité publique à la fin du mois de juillet comme nous l'avions prévu.

Le dernier quart de la somme est versé le 9 juillet 2004 et nous déposons les statuts à la fin du mois.

Nous nous attelons à la recherche des ayants droits que nous n'avons pas encore retrouvés. Secrétaire de l'Association des victimes congolaises de l'attentat, Pierre François Ikias (qui a perdu son jeune frère de 14 ans), va se déplacer dans les villages pour aller à la rencontre du parent de telle ou telle victime. Un travail de fourmi. Au Tchad, Abakar Danladi (qui a perdu son demi frère) et Mana Toukour (qui a perdu son épouse, 4 enfants et sa cousine) accompliront le même travail.

Après de nouveaux accrochages avec Françoise Rudetzki sur le choix du président de la Fondation, une solution est trouvée par la Caisse des dépôts en la personne de Daniel Labetoulle, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État. Après une longue attente, le 23 novembre, nous obtenons le décret de reconnaissance d'utilité publique qui marque la naissance de la Fondation...

Après les nombreux mois que j'ai consacrés bénévolement à cette affaire, je connais mieux que quiconque les tenants et les aboutissants du dossier. Pour toutes les familles et l'essentiel de mes interlocuteurs, il apparaît comme une évidence que je deviendrai un acteur important de l'exécutif de la Fondation. Mais Françoise Rudetzki ne l'entend pas ainsi et s'oppose à mon embauche par la Fondation. Une forte mobilisation des familles sera nécessaire pour que le 15 février 2005, le conseil d'administration décide finalement de m'engager comme chargé de mission de la fondation.

Le 16 février 2005, treize mois après la signature de l'accord, la Fondation du DC 10 était enfin opérationnelle. L'indemnisation pouvait avoir lieu.

Un travail de plusieurs mois commence, avec de nombreux déplacements en Afrique, plusieurs péripéties judiciaires liées à l'intervention d'avocats malhonnêtes, des rencontres merveilleuses avec des personnalités improbables... Je serai ainsi confronté à l'intimité de 170 familles durant plusieurs mois. Je contribue à verser une indemnité à plus de 1 500 personnes, sur plusieurs continents.

En final, un mémorial sera construit dans le désert du Ténéré. Mémorial dont j'aurai dessiné les plans et imaginé la construction après un premier voyage de reconnaissance en mars 2007. Mémorial dont j'irai suivre la construction en juin 2007, en compagnie de 140 personnes venues de la ville la plus proche, Agadez, à 600 km à travers le désert de sable...